



CCE du 27 janvier 2010

FLASH CGT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le DG nous fait le compte rendu de l'AG du 22 janvier. Il nous annonce tout de go, que nous avons frôlé la crise institutionnelle. Il nous explique que le collège Employeurs et le président ne remettent pas en cause le plan stratégique mais pensent que les mesures ne vont pas assez loin pour atteindre les résultats escomptés. Ils se posent également la question de savoir si les managers peuvent porter efficacement des changements d'une telle ampleur. Ils sont sceptiques sur le diagnostic formulé et l'optimisme du DG d'arriver à un équilibre économique en 2011 avec une augmentation notable du marché privé.

Le DG continue en nous informant de la position de l'Etat lors de l'AG sur trois points :

- le patrimoine : après avoir hésité entre plusieurs options, l'Etat a opté finalement pour une dévolution complète à l'AFPA.
- la Convention d'Objectif, de Moyens et de Performance conventionnera la baisse de l'aide financière de l'Etat d'une manière dégressive sur la durée du plan. Le financement de l'ingénierie de certification sera maintenu.
- l'Etat va demander à Pôle Emploi de diriger les demandeurs d'emploi en fin de droit vers la formation professionnelle.

Quant aux représentants de l'ARF, Association des Régions de France, ils se sont faits remarquer par leur absence de la réunion et donc des débats. Ils avaient néanmoins laissé la consigne sur leur abstention pour le vote.

Pour finir le DG dit avoir le soutien de la gouvernance mais pas un blanc seing. Pour lui, les travaux menés par le CCE ont toute leur place, la consultation et le droit d'alerte iront jusqu'au bout. Pour cette raison, il ne communiquera pas auprès de l'ensemble du personnel sur la suite de l'AG mais seulement en direction des managers.

Une déclaration intersyndicale (CGT, CFDT, SUD, CGC) et une déclaration à part de FO affirment que les propos du président lors de l'AG étaient bien plus graves que ce qui est rapporté par le DG. En effet, le président demande que l'effort le plus important soit conduit dès 2010 et non pas étalé sur plusieurs années. Ces propos ont été soutenus voire accentués par le collège Employeurs qui ont demandé et obtenu que soient revues les hypothèses économiques du plan stratégique.

Les élus exigent immédiatement, et avant toute reprise du débat sur l'ordre du jour de ce CCE pourtant important, que le DG nous donne un éclaircissement sur les conséquences immédiates et les évolutions déclenchées par ces demandes.

Ils réclament également au DG d'engager des poursuites juridiques contre l'Etat afin qu'il nous verse les 80 M€ qu'il nous doit (dette réclamée d'autre part par l'administrateur de la CGT à l'AG de l'Afpa), et qui représente les engagements de l'Etat dans le contrat de progrès 2004-2009.

Le DG affirme que l'AG n'a rien changé ni à son projet stratégique ni sur le plan d'actions 2010. Tout serait à l'identique.

Par contre il nous annonce une nouvelle donnée qui est un suivi trimestriel des résultats obtenus et surtout un point d'étape en juin à la gouvernance.

Bien sûr, au fur et à mesure des atteintes ou des non atteintes économiques, l'impact des changements évoluera et donc changera la hauteur de la marche à franchir pour être le moins négatif en fin d'année.

Deux priorités semblent se dégager immédiatement:

- améliorer les ventes en recevant plus de demandeurs d'emploi et de salariés
- améliorer la productivité des GRN (et par conséquent celle des formateurs) et augmenter les parts de marchés sans se substituer à d'autres marchés.
- Pour le DG, la refonte des organisations n'est pas un préalable avant juin.

Sur la dette de l'Etat, « ne nous laissons pas abuser de mots » dit le DG, il n'y a pas de contrat juridique, la loi de Finance est passée par là, qui annule la dotation à l'AFPA. Nous avons besoin de l'Etat.

Il a voulu se faire rassurant et prétend ne pas vouloir que l'AFPA devienne une entreprise cotée en bourse, mais reste une association. Si cela venait à changer, ce serait de la responsabilité de la gouvernance.

Quant à une future convention avec Pôle Emploi, le DG a indiqué qu'« on y travaille ».

Des rencontres sont prévues entre les représentants syndicaux et les 2 DG pour organiser l'accompagnement du transfert. Il s'engage à faire un point au CCE sur les candidatures des agents s'étant déjà positionnés sur AFPA transition ou AFPA sécurisation des parcours.

Il travaille à un développement de l'AFPA sur les secteurs de marchés que l'on maîtrise bien comme le BTP, travaux publics, transports aériens, commerce distribution. Il nous en informera lors d'un prochain CCE.

La CGT ne se déclare pas convaincue. Pas question de se contenter de ces quelques réponses non satisfaisantes et surtout pas à la hauteur des risques encourus du fait des réclamations du président et du collègue employeurs lors de l'AG.

Une motion a été votée à l'unanimité par les élus du CCE, réaffirmant leur attente d'une réponse.

Le débat s'est poursuivi.

Le CCE a demandé et obtenu la programmation d'une séance extraordinaire traitant de la mise en œuvre du Programme d'actions 2010, suite à l'AG du 22 janvier.

Prochain CCE : les 10 et 11 février 2010